

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DEPARTEMENT INDRE ET LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRETE D'OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DP03713924U0062	Arrêté 06/12/2024 n° URB/2024/039

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 08/11/2024	
Par :	AMG Façades Groupe Verlaine
SIRET :	81232986000033
Représentée par :	Monsieur David NACCACHE
Demeurant à :	76 av de Marseille 26000 VALENCE
Pour :	Panneaux solaires
Sur un terrain sis à	33 rue des Près
Réf cadastrales :	AZ147

référence dossier
N° DP03713924U0062

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire susvisée,  
Vu le code de l'urbanisme,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Luynes,  
Vu le Site Patrimonial Remarquable,  
Vu l'arrêté N° DGS/2023/03 du 03 Février 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Eric VERHILLE 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, notamment dans le domaine de l'urbanisme,

Considérant le projet tel que décrit,  
Considérant que le projet vient donc en opposition au règlement sus-cité et son article UB.B.2.2.6 disposant que ceux visibles depuis l'espace public doivent recouvrir le pan entier de toiture,  
Considérant donc que le projet présenté ne correspond pas à ces dispositions,

### ARRETE

Article 1 : Il est fait opposition à la demande de déclaration préalable susvisée.

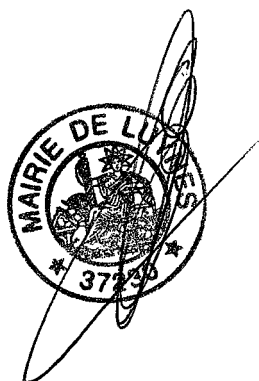
Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de l'exécutif.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville ou de sa notification et/ou de sa transmission aux services de l'Etat, chargés du contrôle de légalité.

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE ARRETE DU 06/12/2024 N° URB/2024/039 PAGE 2/2	FEUILLET N°
OBJET	ARRETE D'OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE n° DP03713924U0062	

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation :

- sera notifiée à David NACCACHE, pour lui servir de titre,
- et transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.



Fait à Luynes, le 06/12/2024

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Eric VERHILLE

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : .....

- sa notification par lettre recommandée avec  
accusé de réception envoyée le : 06/12/2024

- sa publication sur le site internet de la  
Commune le : 09/12/2024